

# La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1207** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : [larepublique@nyota.net](mailto:larepublique@nyota.net), [www.nyota.net](http://www.nyota.net)

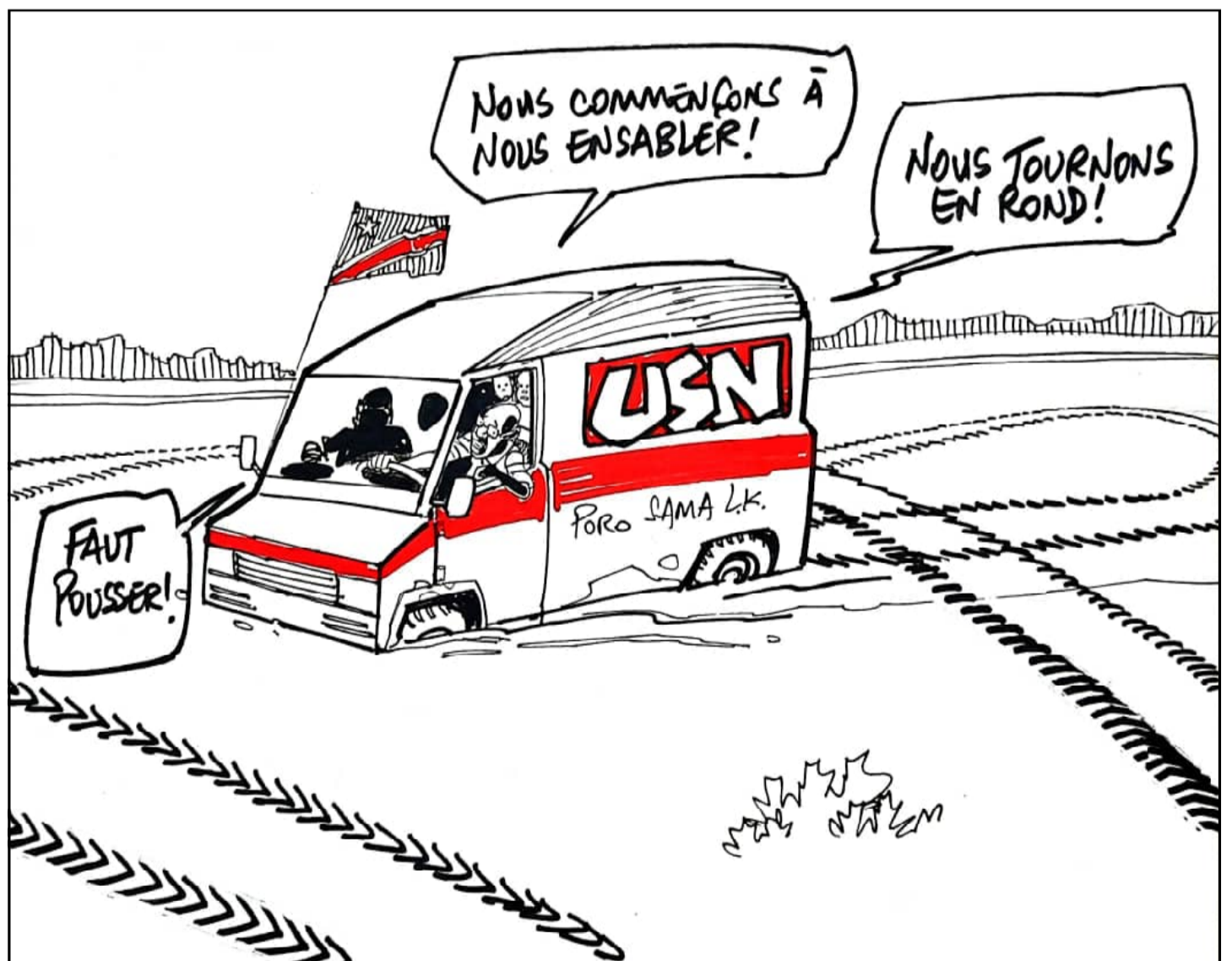
Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

# Gouvernance: rien ne va !

**Non-respect de la  
loi des finances**

**Excédé,  
Bahati  
Lukwebo  
menace  
de saisir  
la  
justice**

(P. 5)



**4ème vague Covid-19**

**Kinshasa :  
les  
hôpitaux  
presqu'en  
constipation**

(Lire en page 7)

**Sommet européen  
de Bruxelles**

**Le chancelier  
Olaf Scholz  
face au défi  
de maintenir  
l'influence  
allemande**

**sur l'UE** (Lire en page 9)

**Nyota  
TV sur  
Canal+**

Début officiel des programmes:  
lundi 26 avril 2021 !

**MAZEMBE**

**Moïse Katumbi  
salue l'élection  
de Samuel Eto'o  
à la Fecafoot** (P. 11)

**Kinshasa**

# Le projet d'édit portant budget exercice 2022 chiffré à près de 500 millions USD

L'assemblée provinciale de Kinshasa a jugé recevable le projet d'édit portant budget exercice 2022, après les réponses du gouverneur Gentiny Ngobila aux préoccupations des élus provinciaux. C'était lors de la plénière de ce mercredi 15 décembre 2021.

Présenté en équilibre, recettes et en dépenses, le budget de la ville de Kinshasa pour l'exercice 2022 est évalué en Francs Congolais 401 Milliards 914 Millions 730 Mille 804 (près de 500 millions USD).

Comparé au budget de l'exercice 2021 qui s'élevait en Francs Congolais 738 Milliards 212 Millions 581 Mille 895 virgule 60, il se dégage un écart de Francs Congolais 663 Milliards 702 Millions 148 Mille 908 virgule 40, soit un taux d'accroissement de 89,90 %.

Selon le gouverneur Gentiny Ngobila, ce projet de budget est élaboré pour exécuter notamment le programme Kin Bopeto.

"L'idée maîtresse est que le projet d'édit portant Budget de la Ville pour l'exercice 2022 est élaboré pour exécuter la tranche 2022 du Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du Programme Quinquennal du Gouvernement Provin-



cial, axé sur la vision " Kinshasa Bopeto " dans un environnement marqué d'une part, par la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement de la République ayant pour objectif de faire de la République démocratique du Congo (RDC) un Etat fort, prospère et solidaire et d'autre part par la résurgence éventuelle de la pandémie à Covid-19 dans sa 4ème vague ", a-t-il déclaré.

Ce dernier souligne que le projet d'édit budgétaire pour l'exercice 2022, est élaboré dans un contexte particulier marqué par certains facteurs à savoir : l'organisation des jeux de la Francophonie dans la ville de Kinshasa ; la mise en place des structures chargées d'organiser les élections au cours

de l'année 2023; le lancement de l'unité spéciale pour la protection de l'environnement de Kinshasa (USPE); L'appui au secteur de l'enseignement en poursuite de la mise en œuvre de la politique de gratuité au niveau de l'enseignement de base etc.

Notons qu'après la présentation du projet d'édit portant budget exercice 2022 de la ville de Kinshasa, le gouverneur Gentiny Ngobila avait sollicité deux heures avant de répondre aux questions des députés provinciaux. C'est ainsi qu'il est revenu et a répondu aux préoccupations des élus provinciaux conduisant à la recevabilité de ce projet budgétaire.

**Bernard Mpoyi**

**Ituri**

# Un véhicule incendié par des présumés combattants ADF à Lukaya



**Des présumés combattants ougandais des Forces Démocratiques Alliées (ADF) viennent d'attaquer ce jeudi 16 décembre 2021, la localité de Lukaya, dans le groupement Bangole, dans la chefferie de Babila Babombi, à plus de quatre-vingts (80) kilomètres au sud du territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri.**

D'après un acteur de la société civile de Bangole qui livre l'information au média non-aligné, c'est depuis les premières heures de la matinée de ce jeudi 16 décembre 2021 que ces rebelles ougandais ont attaqué ce village. La même source affirme que les rebelles ADF ont tiré plusieurs coups de feu et ont incendié un véhicule venant de Butembo pour

la cité de Biakato.

Cette information est confirmée par plusieurs sources sécuritaires dans la zone. Un responsable militaire en poste dans le groupement Bangole affirme que les forces armées sont déterminées à en découdre avec tous les groupes armés locaux et étrangers en errance dans cette zone.

Depuis octobre 2021, le groupement Bangole, dans la chefferie de Babila Babombi, au sud du territoire de Mambasa, est la cible des attaques répétitives des combattants ougandais des ADF. Suite à cette série d'attaques, cette entité coutumière est vidée de plus de la moitié de sa population.

**Andy Kambale Matuku**

**Beni**

# L'armée bat campagne pour la présence des soldats ougandais

Le général Bomelo Loola Kamy, commandant de la coordination des opérations conjointes des FARDC et des troupes ougandaises de l'UPDF, a appelé la population de Beni à soutenir les opérations de la traque des rebelles ADF menées par les deux forces armées pour res-



taurer la paix dans la région.

Il l'a fait savoir lors de la présentation de ses civilités au maire de la ville de Beni, Narcisse Muteba, le mercredi 15 décembre dernier.

« La population doit accepter la main tendue des forces conjointes FARDC-UPDF qui combattent les rebelles ADF. Ceci pour permettre la restauration rapide de la paix dans la région de Beni », a déclaré le général Bomelo Loola Kamy.

Pour rappel, des opérations militaires conjointes FARDC-UPDF sont menées dans l'est de la République démocratique du Congo contre les rebelles ADF afin de mettre fin à l'activisme de ce groupe rebelle notamment dans la région de Beni.

De nombreux bastions des assaillants sont bombar-

des à Beni par les forces de ces deux armées.

**Bantou Kapanza Son depuis Beni**

**KASAÏ**

# Un militaire se suicide après avoir tué sa concubine à Tshikapa

Un élément des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) s'est suicidé après avoir tué par balle sa concubine du nom de Thythy Mayeye au quartier Saint-Vincent de Paul, en commune Dibimba 2, dans la ville de Tshikapa (Kasaï), la nuit du mercredi à ce jeudi 16 décembre 2021.

L'information a été rapportée à 7SUR7.CD par le député provin-

cial, Jean Tshiyonga Funga Mutelo. Il précise en outre que ce militaire aurait surpris sa partenaire avec un autre conjoint. Ce qui l'a conduit à agir ainsi.

« Le Caporal Kethsia Ufuane aurait trouvé sa deuxième femme avec un autre mari. La femme a pris fuite dans la maison voisine poursuivie par le Caporal qui l'a logé 3 balles, au niveau des bras, ventre et fesse. Sortant de la maison, il s'est lui-même logé une balle dans l'oreille droite », a-t-il expliqué.

Pour le moment, les deux corps sans vie ont été acheminés à la morgue de l'Hôpital Général de Référence (HGR) de Tshikapa.

Sur place, un autre incident s'est invité. Il s'agit d'une dispute de l'arme de crime entre le policier Alex Kalombo et l'adjutant Mande Kongolo. L'un de ces derniers a reçu une balle à sa jambe droite. Il a été évacué à l'hôpital de Kanzala pour les soins. Le bourgmestre de la commune de Dibimba 2, Augustin Mukosho, rassure cependant que la situation est déjà maîtrisée.

**Fabien Nguéshe, à Tshikapa**

**Haut-Katanga**

# Lubumbashi : 35 présumés bandits aux arrêts

Au total, 35 présumés bandits ont été arrêtés par les services de sécurité de la ville de Lubumbashi (Haut-Katanga) et présentés au ministre provincial de l'intérieur, le mercredi 15 décembre 2021.

A en croire ces services de sécurité, ces présumés criminels qui sont spécialisés dans les vols des biens de la population dans les heures creuses dans différents points mouvements du centre-ville de Lubumbashi, sont constitués des jeunes de moins de 30 ans qui extorquent, tracent et confisquent des biens de valeur des passants surtout sur les avenues Sendwe, Des Usines et Likasi.

Ce joli coup de filet des services de sécurité a été salué par le ministre provincial de l'intérieur, Jean Lumbwe. Ce dernier en a profité pour demander aux lushois d'être vigilants pendant cette période des festivités de fin d'année.

Rappelons que 7 autres présumés bandits ont été arrêtés le vendredi 07 novembre dernier. Ils étaient spécialisés, selon la Police, dans les viols des femmes au quartier Hewa Bora.

**Patient Lukusa, à Lubumbashi**

**La République**  
2, Avenue des Entreprises,  
Immeuble Sema, Gare centrale,  
Kinshasa-Gombe

**Directeur de Publication**  
Jacques Famba

**Chef de Rubrique**  
Béni Joel Dinganga

**Collaborateurs**  
- Paul Eyenga  
- Gaston Liyande

**PAO**  
A. S.

**Direction commerciale et financière**  
Dominique Lumumba  
0815011886, 0997440728

**Distribution**  
Bertin Sefu

**Images**  
Dieudonné Kanyinda

## Pour la Nativité et la Saint Sylvestre

# Sama Lukonde donne un coup d'accélérateur à «Kinshasa Zéro trou», desserte en eau et électricité

Le Premier Ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a présidé, à la Primature, une importante réunion visant à accélérer les travaux de réhabilitation des différentes infrastructures routières inscrites au projet « Kinshasa zéro trou ». « Nous nous sommes réunis effectivement autour du Premier ministre pour faire suite aux instructions données par le Président de la République, lors de la 32ème réunion du Conseil des ministres, se rapportant aux infrastructures routières ainsi qu'à l'amélioration de la desserte en eau et en électricité », a confié à la presse, à l'issue de cette réunion, le Ministre d'État et Ministre en charge des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro.

Selon le ministre, pour répondre à un certain nombre de recommandations faites par le Président de la République, il a été question, au cours de cette séance de travail de présenter notamment



à la commission, l'état d'avancement du projet « Kinshasa Zéro trou », sur le plan physique : « qu'est-ce qui a été exécuté jusqu'à ce jour, qu'est-ce qui ne l'est pas ? mais également, l'exécution financière ».

### Justifications des ministres sectoriels

Le Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde a donné des instructions claires, pour que les travaux liés à ce projet se terminent dans un bref délai, a-t-il dit.

« Il y a deux phases. La

phase qui couvre 19 artères dans la ville de Kinshasa et une deuxième qui couvre à peu près 27. Nous avons entamé effectivement les travaux partout. Nous avons reçu de la part du ministère des Finances, un premier décaissement de 5 millions de dollars sur un coût global évalué à plus ou moins 38 millions de dollars », s'est expliqué le ministre sectoriel, ajoutant qu'il est engagé, aux côtés de l'OVD, à « respecter ce délai qui va courir entre trois et six mois ».

Quant à la problématique de la desserte en eau et en électricité dans la ville de Kinshasa, le Ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Olivier Mwenze Mukaleng a donné des assurances par rapport aux actions urgentes déjà préconisées dans son secteur.

« Nous avons pensé, au niveau du ministère des Ressources hydrauliques et électricité, qu'il y a des actions que nous pouvons mener très rapidement, sur des courts termes, pour améliorer la

desserte en eau et en électricité dans la ville de Kinshasa », a-t-il dit,

Olivier Mwenze Mukaleng a affirmé que c'est un travail débuté il y a plusieurs semaines, élaboré avec les experts de la Régideso, et qu'il a le soutien du Gouvernement pour un décaissement d'environ 18 millions USD, pour améliorer la desserte en eau et en électricité pour les kinois dans un court moment.

Le Ministre d'État et Ministre des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro Muvunyi, le Ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Olivier Mwenze Mukaleng, de celui des Affaires foncières, Aimé Molendo Sakombi, la Vice-Ministre des Finances, N'sele Mimpa O'neige, le Vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Jean-Claude Molipe, ainsi que le Secrétaire Général du gouvernement, Albert Ekumbaki, ont participé à cette réunion. **ACP/LR**

### Cri de détresse des déplacés de l'Ituri

## « Nous sommes tués comme des bêtes, nous avons besoin de plus de protection »

« Nous vivons très misérablement ici [site de Rhoo dans le territoire de Djugu en Ituri]. Nous sommes tués comme des bêtes », a déclaré mardi 14 décembre Henriette Ngudasi, membre du comité de déplacés, qui s'adressait à la cheffe de la MONUSCO, Bintou Keita.

Et de poursuivre :

« Nous, les mamans, nous sommes violées, nos enfants n'étudient pas. Nous n'allons pas dans nos champs. Nous avons besoin de l'assistance humanitaire ou bénéficier de plus de protection pour nous permettre d'accéder à nos champs. »

Henriette Ngudasi affirme qu'ils vont mieux vivre dans leurs communautés s'ils sont sécurisés.

Pour la Représentante spéciale du Secrétaire générale des Nations unies en RDC, le but de sa visite à Rhoo était de mesurer l'ampleur de la crise et de voir comment solliciter la contribution des partenaires parmi lesquels le gouvernement et les humanitaires afin que ces déplacés qui ont fui

les attaques des assaillants de la CODECO méritent une attention particulière.

« C'est une demande de retour dans les zones où ces personnes ont dû fuir. Il faudrait peut-être adopter une stratégie différente pour voir si on peut créer d'autres poches plus près des villages où les populations ont accès à leurs champs », a proposé Bintou Keita.

La cheffe de la MONUSCO s'est rendue à Rhoo pour s'imprégner des conditions de vie de ces vulnérables, estimés à ce jour à plus de 74 000 personnes, en vue de voir dans quelle mesure mener des plaidoyers auprès des partenaires humanitaires.

Cette mission ne peut être possible que si tous les partenaires mutualisent leurs efforts pour résoudre cette crise, a-t-elle déclaré.

Bintou Keita a échangé durant quatre heures avec les responsables des différents sites des déplacés installés dans la zone, les chefs coutumiers et des représen-



Rencontre de la cheffe de la Monusco, Bintou Keita avec les chefs coutumiers, les représentants des déplacés et les leaders communautaires de Roo en Ituri. Décembre 2021. Jean Claude Loky

tants des jeunes ainsi que les responsables de services de sécurité.

De son retour à Bunia, la Responsable de la Monusco a rencontré le gouverneur de province de l'Ituri. Elle va poursuivre mercredi 15 décembre ses consultations avec les responsables

des différentes couches de la population.

### La présence des Casques bleus saluée

« Nous sommes très reconnaiss-

sants de la protection qu'apportent les casques bleus de la MONUSCO aux personnes qui ont fui les atrocités de groupe armé de la CODECO réfugiés à Rhoo », ont salué des représentants de déplacés de ce site et des notables du milieu.

Pour ces personnes en détresse, n'eut-t-été la présence des Casques bleus à coté de leur site, le nombre de victimes des atrocités des assaillants de la CODECO seraient très élevés.

Ils demandent cependant à la cheffe de la MONUSCO de plaider auprès des autorités congolaises pour que leur situation sécuritaire et humanitaire s'améliore.

Josaphat Dino, l'un des déplacés de Rhoo témoigne :

« Nous saluons les efforts de la MONUSCO puisque récemment les miliciens de la CODECO sont venus attaquer le site des déplacés de Rhoo. Les dégâts allaient être énormes, mais les Casques bleus ont tout fait pour repousser ces assaillants. Il n'y pas eu des pertes en vies humaines ni des blessures. Si ces soldats de la Paix n'étaient pas présents, ce site qui héberge plus de 70 mille personnes, enregistrerait plus de 100 morts. Les Casques bleus se sont affrontés aux miliciens durant plus d'une heure. »

RO

Les 22 et 23 décembre

# Les gouverneurs en conférence autour de F. Tshisekedi

La ville de Kinshasa accueille la Conférence des gouverneurs du 22 au 23 décembre 2021. Le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et Affaires coutumières a ainsi invité tous les chefs des exécutifs provinciaux à effectuer le déplacement de la capitale. Cette conférence aura pour thème : « *la stabilité dans la gouvernance des provinces, gage de la réussite du programme de déve-*

*loppement communautaire à la base de 145 territoires* ».

Daniel Asele demande, par la même occasion, aux différents gouverneurs de dépêcher leurs délégués respectifs au plus tard le 16 décembre, pour préparer avec le secrétariat permanent de la Conférence des gouverneurs l'évaluation des recommandations de la session précédente et la préparation des états des lieux de leurs provinces

respectives.

Cette rencontre est convoquée au moment où plusieurs provinces sont en instabilité criante, créée suite aux déchéances des gouverneurs par les Assemblées provinciales. Les intérimaires ont été placés en attendant l'organisation des élections prévues en 2022.

Conformément à l'article 200 de la Constitution, la Conférence des gouverneurs a pour mission

d'émettre des avis et de formuler des suggestions sur la politique à mener et sur la législation à édicter par la République. Elle est composée, outre les gouverneurs de province, du président de la République, du Premier ministre et du ministre de l'intérieur. Par ailleurs, tout autre membre du gouvernement peut y être invité. Elle est présidée par le président de la République.

Reagan Ndota

## Schisme au PPRD

### Didi Manara convoite un poste à la CENI

Le député Didi Manara a déposé mercredi, au cabinet de Mboso le PV portant désignation des membres de l'opposition parlementaire à la CENI.

Rejetant son exclusion du PPRD, l'élus du Maniema explique que c'est un consortium d'élus membres de l'opposition qui a levé l'option de candidater aux trois postes vauquants au sein de la centrale électorale conformément à l'appel du chef de l'État.

« *Nous venons déposer notre procès-verbal portant désignation des membres de l'opposition parlementaire devant faire partie de l'équipe de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Et cela fait suite à l'appel du président de la République, chef de l'État, demandant à l'opposition parlementaire de se joindre au processus électoral déjà en cours pour permettre au pays d'organiser de bonnes élections, pacifiques, inclusives et crédibles. C'est cela l'objet de notre présence* », a-t-il déclaré.

Le désormais ex-président du groupe parlementaire PPRD et alliés ne veut pas bloquer la machine électorale. Pour lui, le processus doit avancer afin de réussir le pari de l'organisation des élections dans le



décali constitutionnel.

« *Nous nous voulons vraiment qu'il y ait des élections parce que comme FCC, nous avons activement participé à l'élaboration et même au vote de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI. Et au niveau de cette loi, le partage des responsabilités ainsi que la nature des fonctions à occuper sont clairement définis. La majorité 6 postes, 5 pour la Société civile et 4 pour l'opposition* », a-t-il indiqué.

La balle est présentement dans le camp de la commission paritaire qui est habilitée à examiner les dossiers de différents candidats avant l'entérinement par la plénière et l'investiture par le président de la République.

Reagan Ndota

## Coopération policière RDC – Rwanda

### Le VPM de l'Intérieur sous une question d'actualité

Le député national, Jean-Baptiste Muhindo Kasekwa, a déposé ce mercredi 15 décembre à l'assemblée nationale, une question d'actualité adressée au Vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur, Daniel Asele, en rapport avec la signature en date du 13 décembre, d'un pacte de coopération entre la police nationale congolaise et celle du Rwanda. Le pacte de coopération a été signé à Kigali au siège général de la police nationale rwandaise à Kacyiru entre le commissaire général Dieudonné Amuli Bahigwa et et son homologue rwandais, l'inspecteur général de police (IGP) Dan Munyuza.

En effet, cet élu demande à connaître les enjeux et les contours de cet accord.

Pour ce faire, Jean-Baptiste Muhindo Kasekwa a articulé ses préoccupations autour des questions suivantes :

· Que cache la signature de cet accord de coopération avec le Rwanda juste après le début des opérations conjointes entre les FARDC et l'armée Ougandaise en vue de la traque des ADF à Beni et Ituri ?

· Quels sont les mobiles réels qui justifient le recours à la police rwandaise à Goma plutôt que de doter la police nationale congolaise basée dans cette ville des moyens humains et matériels adéquats ?

· Dans quelle proportion le coût de la présence d'éléments de la police rwandaise à Goma serait-il inférieur au cout d'un plan urgent de formation des jeunes diplômés

congolais à l'école de la police de Mugunga près de Goma dont les infrastructures et le personnel demeurent longtemps inoccupés ?

· Quel plan de communication avez-vous envisagé autour de cet accord en vue d'apaiser les suspicions légitimes consécutives à la récente incursion de l'armée rwandaise dans six villages du groupement Bubumba en territoire de Nyiragongo près de Goma en date du 18 octobre 2021 ?

Il sied de rappeler que le protocole d'accord signé, oblige les deux institutions policières à unir leurs efforts contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ; contrebande et trafic de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que de leurs précurseurs ; la contrefaçon de monnaie et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

D'autres domaines de partenariat incluent l'expertise et le partage de renseignements, la conduite d'opérations conjointes ou simultanées, la lutte contre la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le trafic d'organes et la fraude documentaire.

Aussi, la police rwandaise a réitéré l'engagement du Rwanda à travailler avec la police de la RDC et d'autres institutions policières régionales pour établir une unité opérationnelle conjointe à Goma afin de collecter des informations sur les activités terroristes dans la région.

Carmel NDEO

Deux factions composées d'au moins 35 combattants d'Allied Democratic Force (ADF) se sont rendues lundi 13 décembre auprès des forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), dans les villages Manzobe et Ndimu, situés dans la chefferie de Walese Vonkutu, au groupement Banda Villemba, dans le Territoire d'Irumu en province de l'Ituri, placée sous état de siège depuis mai 2021.

L'information est livrée par le coordonnateur d'une organisation non gouvernementale de la région citées par les médias locaux. Selon Christophe Munyanderu, de la Convention Pour le Respect des Droits Humains (CRDH), antenne d'Irumu, ces rebelles ont avoué craindre la puissance de feu des opérations conjointes menées dans le Territoire de Beni par l'armée congolaise (FARDC) appuyée par l'armée ougandaise (UPDF). Ils ont ainsi ému le vœu de regagner leurs villages d'origine car disent-ils, être fatigués de la brouse.

« Il y a un groupe des ADF qui s'était rendu depuis hier à Manzobe il y'a eu 15



## Ituri

### Deux factions ADF se rendent aux autorités

rebelles ADF qui se sont rendus et dans le village de Ndimu, il y a eu 20 ADF qui se sont rendus. Selon les premières informations, ils disent être fatigués de la brouse et d'autres disent craindre les frappes conjointes entre l'armée congolaise et ougandaise », a expliqué cet acteur de la société civile locale.

Contacté, le lieutenant Jules Ngongo, porte-parole de l'armée dans la province de l'Ituri n'a pas encore souhaité de commenter cette information. Cependant, plusieurs sources au sein de l'armée confirment la nouvelle tout en indiquant que les opérations concertées et ciblées entre FARDC-UPDF se sont intensifiées dans une partie de l'Ituri, notamment dans la localité de Tchabi, à plus de 75 km au sud de la ville de Bunia.

Pour sa part, l'administrateur militaire en poste dans le Territoire d'Irumu confirme cette information et promet de se prononcer ultérieurement.

Serge Sindani

## Non-respect de la loi des finances Excédé, Bahati Lukwebo menace de saisir la justice

Le Président du Sénat, Modeste Bahati menace de saisir la justice si la loi des finances 2022 n'est pas respectée. « Il faut que les gestionnaires le sachent. Cette fois-ci, nous serons obligés de saisir la justice. Nous devons savoir en ce qui concerne le budget 2022, qu'il s'agit d'une loi qui doit être respectée par tout le monde », insiste le président de la chambre haute, lors de la plénière de mercredi 15 décembre.

« Ou alors nous élaborons le budget dans la complaisance. Comment peut-on comprendre que là où il était prévu des dépenses pour réaliser 708 projets, on n'en a réalisé que 41. Plus grave, on avait prévu pour les 708 projets 160 milliards de Francs congolais (80 millions USD), mais on est allé à 200 milliards de Francs congolais (100 millions USD) pour 41 projets », a dénoncé Bahati Lukwebo.

La séance du 15 décembre devrait clôturer la session ordinaire de septembre et renvoyer les parlementaires en vacances. Mais les députés et sénateurs vont poursuivre le travail en session extraordinaire. Les deux chambres du Parlement n'ont pas pu adopter toutes les lois



Modeste Bahati Lukwebo, président du Sénat

urgentes, notamment le budget 2022, et la loi d'habilitation du gouvernement afin de proroger par ordonnance-loi l'état de siège.

En ce qui concerne, le budget 2022, le Sénat l'a voté en des termes différents avec l'Assemblée nationale. Une commission paritaire devra donc être convoquée pour harmoniser des vues.

Outre la loi des finances 2022, la Chambre haute a aussi voté le collectif budgétaire 2021

ainsi que la loi portant reddition des comptes 2020.

Modeste Bahati a rappelé à tous les gestionnaires de prendre au sérieux leurs responsabilités, pour ne pas hypothéquer l'avenir du pays. « On ne peut pas comprendre que chaque année, qu'on puisse revenir sur les mêmes observations, les mêmes recommandations et qu'on soit chaque année en train de regretter la même chose », a indiqué le président du Sénat.

### Rien ne va avec ce Gouvernement

## La Cour des comptes dresse un tableau sombre de la gestion de fonds Covid décaissés par le FMI

La Cour des comptes vient de dévoiler son rapport d'audit de fonds covid décaissés par le fonds monétaire international en avril 2020. D'après l'organe supérieur de contrôle des finances publiques, la Banque centrale du Congo a transféré dans un compte appelé « appui budgétaire FMI Covid-19 », 50,7 millions de dollars, représentant une quantité de 363,2 millions de dollars décaissés par le FMI au titre de la facilité de crédit Rapide (FCR).

La gestion de ce fonds a été caractérisée par le recours fréquent d'une procédure d'urgence non réglementée. «Le ministre des finances a actionné le compte général du trésor par de simples correspondances adressées au gouverneur de la BCC. Cette pratique irrégulière fait que les dépenses ne passent pas par la chaîne pour y être soumise aux différents contrôles», indiquent les enquêteurs de la cour des Comptes.

Sur un total de 50,7 millions de dollars décaissés par le Trésor public pour la riposte contre le covid 19, seuls 19,6 millions de dollars ont suivi la procédure régulière de la chaîne de la dépense, soit 38,7% contre 31,1 millions de dollars décaissés suivant la procédure d'urgence «non réglementée», soit 61,28%.



Une procédure de gestion irrégulière

Cependant, raconte la Cour des comptes, ses investigations ont démontré que durant la seule période d'avril à décembre 2020, sur instruction du Ministère des finances, la BCC a décaissé, par la procédure de mise à disposition des fonds (MAD) et hors chaîne de la dépense, un montant de 68,6 millions de dollars pour financer les dépenses importantes. «Cette situation n'a pas été justifiée ni régularisée», affirme-t-elle.

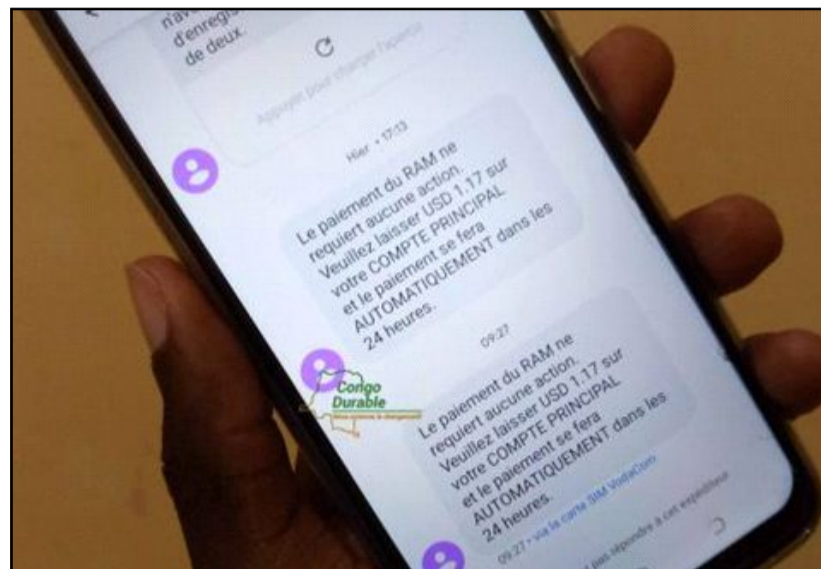
Au total 43,5 millions de dollars ont été mis à la disposition de 7 institutions ou ministères de manière irrégulière. Il s'agit de la Présidence de la République (14,4 millions \$), le ministère des finances (8,1 millions \$), la primature

(7,4 millions de dollars), assemblée nationale (3,9 millions de dollars), ministère de la défense (7,3 millions de dollars), ministère de la santé 1,8 millions de dollars), secrétariat général/finances (290.347,80 USD).

Les auditeurs constatent que ce recours au mécanisme «MAD» affaiblit la maîtrise de l'exécution budgétaire et fragilise l'ensemble du système de gestion budgétaire et comptable dit la cour des comptes. En réponse aux préoccupations de la cour des comptes, pour le gouvernement, cette approche a été dictée par le contexte d'urgence de la pandémie de covid-19.

Ukiabi

## RAM : 30% de recettes pour un opérateur privé !



La commission Économie, Finances et Bonne gouvernance du Sénat (ECOFIN) a présenté le mardi 14 décembre 2021 son rapport intermédiaire sur l'évaluation des recommandations formulées par la Chambre Haute du Parlement lors de l'examen des lois de finances exercices 2020 et 2021.

Dans son exposé, le vice-président de cette commission a relevé plusieurs propositions puisées des conclusions dudit rapport parmi lesquelles, la suppression du prélèvement des du Registre des Appareils Mobiles (RAM) compte tenu de son caractère « arbitraire et inique ».

« Votre commission a affirmé avec force, le caractère arbitraire et inique de la taxe RAM même si elle est assise sur des dispositions réglementaires au demeurant contestables. En effet, à partir du moment où la taxe RAM est un prélèvement obligatoire dont la contrepartie n'est pas perceptible, il prend le caractè-

re d'une taxe parafiscale qui ne peut être perçue qu'en vertu de la loi et comptabilisée au compte du trésor public », a dit le sénateur Célestin Vunabandi.

Et de poursuivre : « Par ailleurs, votre commission a noté une certaine opacité dans la gestion de cette ressource. En effet, les recettes du RAM sont réparties en raison de 65% pour l'ARPTC, 5% pour les opérateurs mobiles et 30% pour un certain opérateur privé dénommé 500 énergie RDC dont les prestations restent énigmatiques... Votre commission propose la suspension immédiate de la perception de la taxe RAM ».

La Commission a également demandé la restitution aux usagers des fonds qui ont été « indûment » perçus et l'organisation des consultations techniques avec les professionnels des télécoms en RDC pour repenser complètement le RAM.

Congo Synthèse

### Port en profonde de Banana

## Les élus Ne-Kongo expriment à Chérubin Okende leur soutien au projet



L'appel lancé par le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, devant les deux chambres du parlement réunies en congrès dans l'accompagnement des efforts en ce qui concerne la construction du port en eau profonde de Banana n'est pas tombé dans les oreilles des sourds.

Le mardi 14 décembre 2021, le ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement, Chérubin Okende Senga, a reçu dans son cabinet de travail le caucus des élus de la province du Kongo Central ainsi que quelques notables du coin venus lui témoigner leur indéfectible accompagnement à la réalisation de ce projet.

Dans sa communication, le

ministre Chérubin Okende a dévoilé aux élus les détails de la convention signée entre la RDC et DP World, dont le début des travaux est annoncé pour le premier trimestre de l'année 2022.

Des éclairages qui ont permis aux élus Ne-Kongo ainsi qu'aux notables de bien cerner ce projet d'intérêt national, mais surtout qui va booster la province du Kongo Central. « Nous félicitons le ministre pour son engagement dans la matérialisation de ce projet que les filles et fils de la province du Kongo Central attendaient depuis très longtemps et nous lui avons promis tout notre soutien », a dit le doyen du caucus, Simon Floribert Mbatshi Batshia, au sortir de l'audience.

Kongo-Central**Matadi : démolition des maisons construites sur le site SEP-Congo**

La démolition des constructions anarchiques en cours dans la concession de la société SEP-Congo SA par la police au quartier Ango Ango dans la commune de Matadi (Kongo-Central) est une procédure judiciaire régulière, a affirmé mercredi 15 décembre à Radio Okapi le président du tribunal de grande instance de Matadi, Pi-Ronsard Bonyeme. Selon lui, cette juridiction avait rendu un jugement ordonnant le délogement de soixante-dix personnes et la démolition de leurs maisons à leurs frais après avoir été saisi par la SEP-Congo pour occupation illégale de sa propriété. Tous les spoliateurs avaient été mis en demeure de s'exécuter volontairement, dans les 48 heures sous peine d'une exécution forcée, mais ils faisaient la sourde oreille, a-t-il déploré.

Depuis mardi 14 décembre, les habitants du site de la SEP-Congo, assistent donc à la démolition de leurs maisons dont certaines sont construites en hauteur, en matériaux durables. « C'est un vrai coup dur ! », affirment-ils.

Pour sa part, le président du tribunal de grande instance de Matadi affirme que des spoliateurs avaient troué la clôture et s'étaient introduits dans cette concession,



Ville Portuaire de Matadi. Ph Don John Bompengo (Archives)

où ils ont érigé des maisons avec la bénédiction de certains responsables coutumiers.

Selon Pi-Ronsard Bonyeme, le greffe du tribunal de grande instance de Matadi, saisi par la SEP-Congo, avait commencé l'exécution de cette décision. Mais, celle-ci avait été suspendue à la suite d'interférences des politiciens.

Ce dossier ne date pas d'aujourd'hui. En 2016, Augustin Matata Ponyo alors Premier ministre, avait dépêché à Matadi une commission composée des ministres de son gouvernement pour obtenir une exécution apaisée de cette décision de justice, mais en vain.

Lubero**Le SYECO accuse le chef d'antenne de SECOPE de «magouille»**

Le chef d'antenne du service de contrôle et paie des enseignants (SECOPE) dans la sous-division de l'EPST Ndjipanda-Mangurejipa est accusé de tracasserie envers les enseignants.

Le Syndicat des enseignants du Congo (SYECO) section locale qui l'accuse, affirme que l'incriminé s'illustre par des actes d'extorsion et omission de noms des enseignants sur la liste de paie.

Le SYECO accuse l'incriminé de rançonner les enseignants nouvellement mécanisés, en leur exigeant une somme allant de 30 à 50 USD comme récompense.

Le secrétaire permanent du SYECO dans la sous-division de l'EPST Ndjipanda-Mangurejipa, Kambale Mayani, ajoute que ce chef d'antenne omet volontairement les noms de certains enseignants sur le listing de paie, et les remplace par d'autres comme bon lui semble.

Au mois de novembre, affirme-t-il, il aurait remplacé le nom de deux enseignants de l'E.P Mangurejipa de la liste de paie. Un enseignant de l'E.P Mwenye, ainsi qu'un autre de l'E.P Midede sont également victimes de ces omissions du listing de paie depuis quelques mois.

Le SYECO appuyé par la nouvelle société civile de Bapere, veut voir les autorités compétentes s'impliquer dans cette affaire.

Contacté par Radio Okapi, l'incriminé Kasereka Kowavingi rejette en bloc toutes ces accusations. D'après lui, certains cas d'omission sont faits à partir de Kinshasa.

Le chef de la sous-division de l'EPST Ndjipanda-Mangurejipa Mivimba Ngororo Kisonia annonce son implication dans cette affaire, pour que le coupable réponde de ses actes.

**Ève Bazaiba Masudi, vice-première ministre et ministre de l'environnement et développement durable, a officiellement lancé le mercredi 15 décembre les activités de plantation d'arbres dans le Haut-Katanga, à partir de la ville de Likasi, située à 120 kilomètres de Lubumbashi.**

La cérémonie s'est déroulée au site de Kabunene, non loin de la prison de Buluo, en présence du ministre provincial de l'environnement, des maires des villes de Lubumbashi et Likasi, de la délégation de l'Université de Lubumbashi et de plusieurs partenaires.

Dans son mot, la VPM a rappelé le bien-fondé de sauvegarder l'environnement, non seulement par les entreprises minières mais aussi la population. Elle a ainsi expliqué en quoi la RDC est « un pays solution non seulement pour elle-même mais aussi pour l'humanité entière ».

« Comme le monde est perturbé, il faut des solutions naturelles. Il nous faut les arbres pour faire face à cela. C'est la forêt qui peut absorber les pollutions stockées dans l'atmosphère. Dieu est merveilleux, il a créé l'arbre. Et l'arbre se nourrit de dioxyde de carbone et dégage l'oxygène. L'être humain et même les animaux vivent de l'oxygène. Si on parle de forêt comme solution, nous nous trouvons au

Nord-Kivu**100 établissements universitaires non viables fermés**

Près de cent établissements d'enseignement supérieurs et universitaires (ESU) ont été fermés au Nord-Kivu par le ministre congolais de l'ESU, Muhindo Nzangi Butondo. Dans une note circulaire signée mardi 14 décembre dernier, le ministre dit encourager les étudiants inscrits régulièrement dans les établissements fermés à prendre l'inscription dans les institutions jugées viables de leur choix.

Trois de ces établissements sont fermés à Butembo. Il s'agit de l'Université Libre de Développement de Kitshuku (ULDK), de l'Institut Supérieur de Pêche et d'hydrologie de Butembo et l'Institut Supérieur Pédagogique Butembo.

Dans le territoire de Lubero, on en compte sept notamment l'Université Saint Joseph de Goma/Campus de Lubero, l'UHTL/GL Campus de Kayna, l'Institut Su-

périeur d'Informatique, d'enseignement et des techniques médicales (ISIETM) Kirumba, l'ISAD Goma à Kanyabayonga, l'Institut Supérieur d'Enseignement et de Développement, ISED Beni à Kitsomboiro, l'ISPT BandashaA à Kirumba et l'ISDR Walikale à Kayna et Kirumba.

Dans sa note circulaire, le ministre de l'ESU, Muhindo Nzangi Butondo, indique que les étudiants inscrits régulièrement dans ces établissements, seront soumis à un test de classement pour intégrer les promotions montantes dans les établissements viables de leur choix.

Le même document explique que cette décision de fermeture intervient après un audit organisationnel et une enquête de viabilité des établissements de l'ESU sur toute l'étendue du pays aux mois de juillet et août 2021.

**ACEDH consulte sur la politique énergétique en province**

Une trentaine d'acteurs venus d'au moins 4 territoires de la province du Nord-Kivu sont en atelier de consultation provinciale, ouvert mardi 14 décembre à Goma, par l'ONG Alerte congolaise pour l'environnement et les droits humains, (ACEDH).

La ville de Goma est la deuxième étape, après celle de Butembo, de cette consultation qui cadre avec un plaidoyer de la société civile visant à doter la RDC d'une politique énergétique nationale.

Pour le coordonnateur de l'ONG ACEDH, Olivier Ndoole, s'il existe en RDC quelques arrêtés ou lois relatives au secteur de l'électricité, le pays n'est pas, jusque-ici, doté d'une politique nationale énergétique claire. Conséquence, la mauvaise gouvernance du secteur fait qu'à peine 9 % de la population, sur plus de 80 millions de Congolais, ont accès à l'électricité, à ce jour.

« Le fait qu'il n'y a pas une politique énergétique, le pays reste dans un cercle vi-

cieux où, nous avons d'une part un potentiel énergétique mais il y a des sociétés qui ont des monopoles par rapport à la question énergétique, mais elles n'ont pas la capacité pour desservir les communautés. C'est toutes ces questions qui seront abordées et ensemble, nous allons dégager des grandes options prioritaires pour influencer les documents des politiques pour la cuisson propre et en terme aussi environnemental ».

Le processus de l'élaboration d'une politique énergétique en RDC a commencé en 2009, a-t-il indiqué. Cette année, au moins 12 organisations de la société civile sont impliquées, en coalition, pour mener la consultation populaire dans 24 provinces du pays.

Ce, afin de recueillir les avis de toutes les parties prenantes sur les défis et services d'éclairage et d'électrification à faible coût, et en faveur de la sauvegarde de l'environnement.

Haut-Katanga**Ève Bazaiba lance les activités de plantation d'arbres**

centre, au cœur de l'Afrique, du bassin du Congo qui regorge 268 millions d'hectares de forêts tropicales humides, dont notre pays détient dans son espace plus de 60%, environ 155 millions d'hectares. C'est ça la solution », a-t-elle déclaré.

Ève Bazaiba a aussi expliqué le rôle des tourbières de la forêt congolaise dans l'atténuation du réchauffement climatique à travers le monde.

« À côté des arbres, nous avons les tourbières qui constituent aussi un puit carbone, qui absorbent aussi les pollutions. Elles stop-

pent la pollution, elles séquestrent le CO2, les gaz à effet de serre. Ces tourbières au sein du bassin du Congo, nous en avons plus de 100 mille hectares, partagées avec la République sœur du Congo. Une fois de plus, la RDC en a plus de 70%. Nous avons donc cette capacité de donner la réponse naturelle à la planète », a-t-

elle renchéri.

Notons que la vice-premier ministre, ministre de l'environnement et développement durable a procédé aussi à la plantation d'arbres dans le site de la société CNMC, Congo Compagnie.

Cette activité s'est déroulée dans le cadre de la journée nationale de l'arbre, célébrée le 5 décembre de chaque année. Cette année, elle a été célébrée sous le thème « maintenir l'équilibre climatique par la plantation d'arbres, est une affaire de tous ».

**Patient Lukusa, à Likasi**



4ème vague Covid-19

# Kinshasa : les hôpitaux presque en constipation



Le coordonnateur du Secrétariat Technique du Comité Multisectoriel de la Riposte contre la Covid-19, le docteur Jean-Jacques Muyembe, a déclaré que la situation de la pandémie est actuellement explosive en République démocratique du Congo.

Déclaration faite ce mercredi 15 décembre 2021 lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB) à Kinshasa.

«La situation de la Covid-19 est explosive à ce jour (...) Ici en décembre, nous pouvons faire une moyenne de 3.000 cas par semaine. Mais depuis quelques jours, nous avons déjà atteint 1.000 cas par jour, ce qu'on a jamais vu au cours des vagues précédentes. Nous devons aussi dire que tout cela est sous-estimé. Peut être que le nombre de cas est

beaucoup plus élevé que ça parce que nous avons connu des grèves des prestataires sur le terrain, et cela veut dire qu'il y a des cas qui ne sont pas notifiés (...) 80% des lits des hôpitaux sont occupés, il y a beaucoup de malades. Si on continue comme ça, on arrivera à 100% d'occupation des lits», a déclaré le Dr Muyembe.

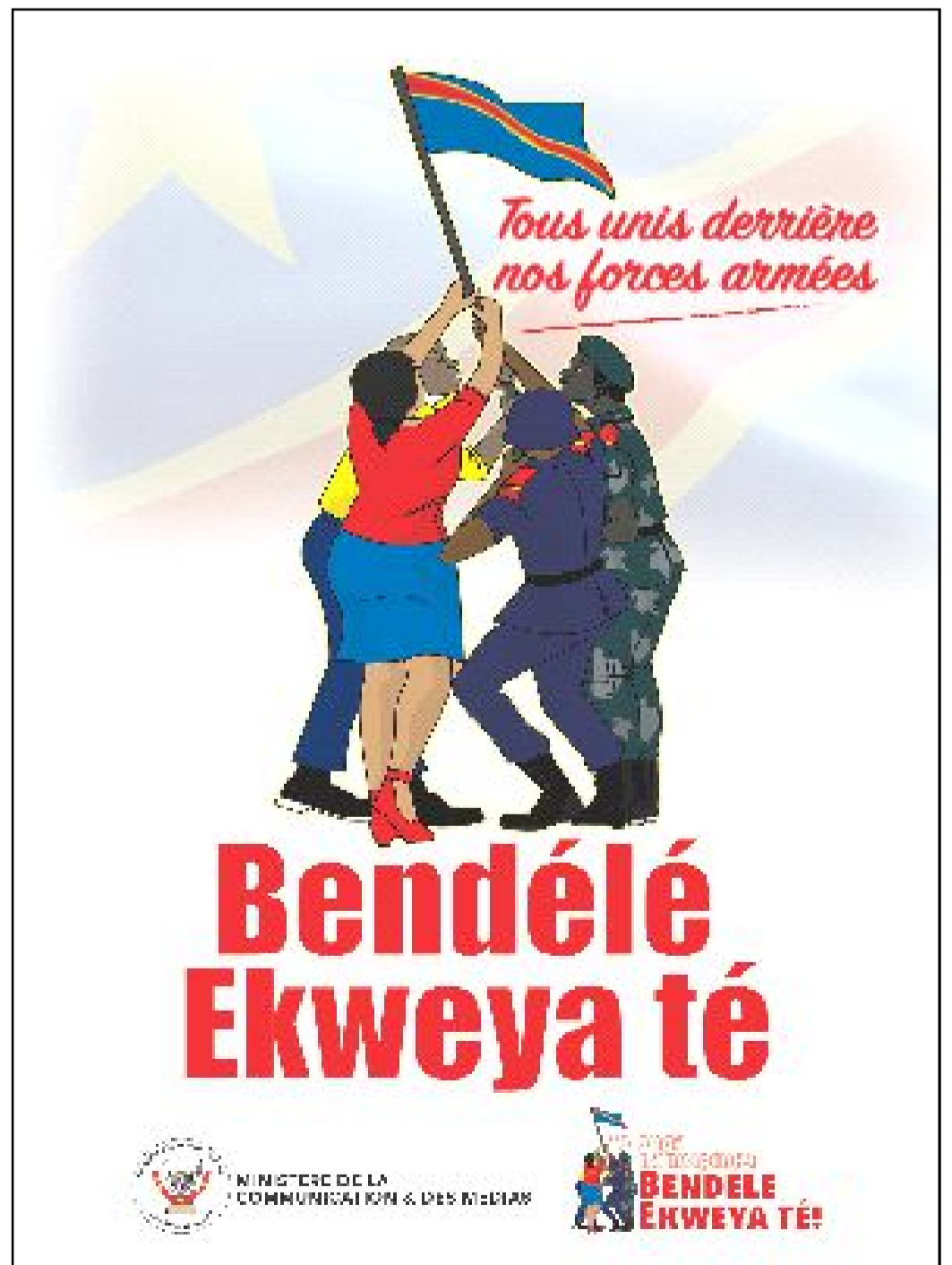
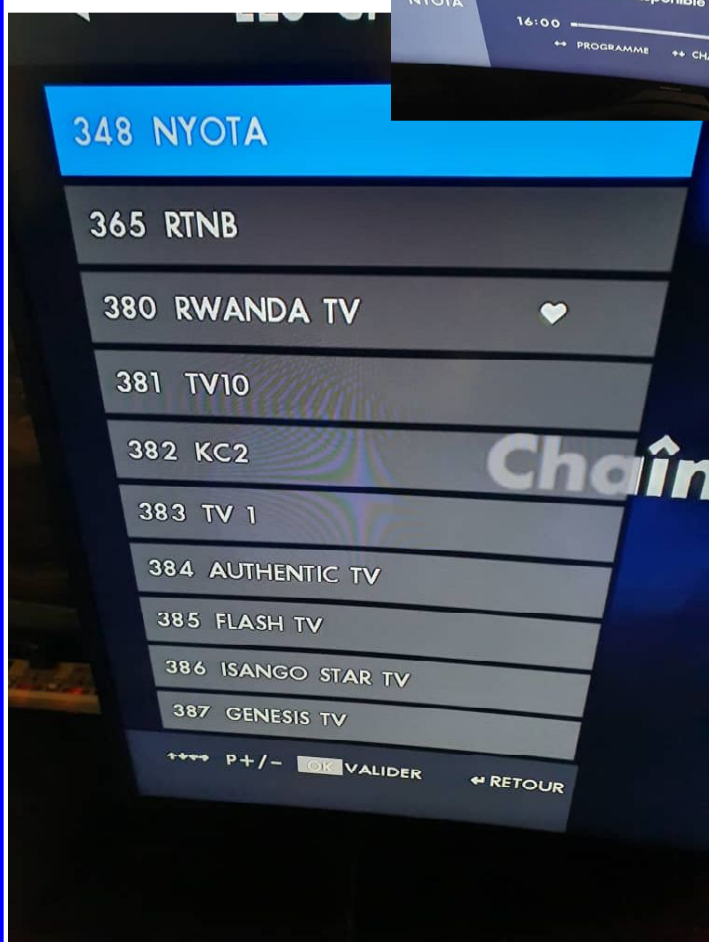
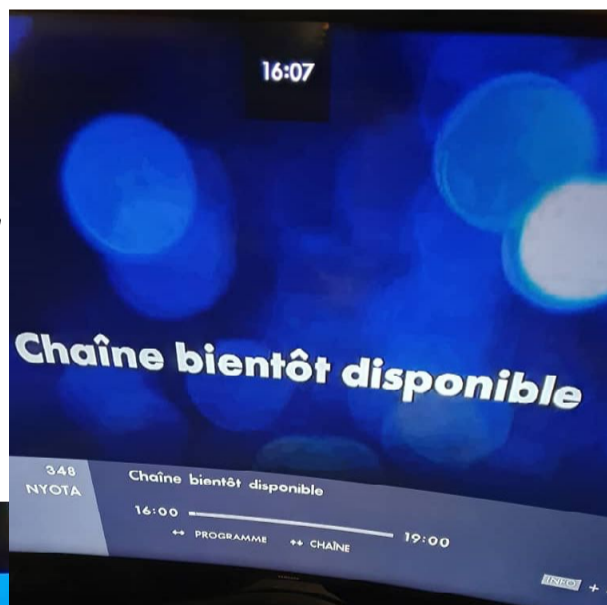
À en croire le docteur Jean-Jacques Muyembe, une des particularités de cette 4ème vague est le fait que les enfants sont de plus en plus touchés par le virus, contrairement aux vagues précédentes.

Pour le coordonnateur du Secrétariat Technique, le respect des mesures barrières est parmi les solutions pour stopper la propagation du virus. Il a aussi recommandé à la population la vaccination.

**Jephté Kitsita**

## Nyota TV sur Canal+

**Début officiel des programmes: lundi 26 avril 2021 !**



# Le Congo-Kinshasa navigue au gré des vagues !

Un discours sur l'état de la nation est un acte que la constitution impose au Président de la République. Une fois par an, en fin d'année, le chef de l'état est tenu à se présenter devant les élus du peuple, réunis en congrès (chambre et sénat) pour qu'il leur présente, sous forme de bilan, l'état sociopolitique et économique du pays, suivant la vision qu'il a imprimée à son gouvernement dans la gestion et la coordination des affaires de la nation.

Puisque c'est lui le Président qui a été élu au suffrage universel, peu importe la manière dont les élections se sont déroulées, mais à priori, il lui est ainsi demandé de rendre des comptes à la nation congolaise. Comme tout bon gérant de la république, et pour se faire élire président, il a dû promettre une politique nouvelle en vue de propulser le pays en avant pour le bien de ses habitants. Churchill, homme politique célèbre de l'Angleterre, a pu reconnaître que les promesses, on est en droit de le faire, encore faudra-t-il revenir justement chaque année dire quelles promesses qu'on a pu réaliser, et lesquelles n'ont pu l'être, et dire pourquoi, avant d'en faire d'autres, sinon la population va s'en agacer. Et là, c'est déjà une mauvaise note contre le Président et son gouvernement. On peut promettre, mais il faut se donner la capacité d'accomplir ce qu'on a promis. Sinon, avant d'en faire des nouvelles promesses, il faut savoir vérifier si le choix des animateurs au niveau des ministères a été bon ou mauvais. Bien sûr, l'échec du gouvernement incombe également au Président, puisque c'est lui qui a opéré un mauvais choix de ces animateurs.

Dans le discours de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, on a dû constater qu'il a encore multiplié un chapelet de promesses, de bonnes intentions, alors que le peuple est fatigué de tant d'autres promesses non encore honorées. Son gouvernement en

serait la cause ? Sans doute, mais le président endosse finalement cet échec à son niveau directement.

Ce dernier a déploré le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire. Mais, à qui la faute ? Sans doute Félix a-t-il hérité d'une administration judiciaire pourrie et corrompue, mais qu'a-t-il fait pour prendre le balai pour nettoyer la maison justice ? Quand l'impunité et la corruption règnent encore partout, le peuple pourrait-il faire confiance en la capacité de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo de mettre de l'ordre dans cette maison de la justice ? Félix semble se contenter de constater ce qui ne va pas, mais se dédouane facilement sur quelqu'un d'autre, alors que c'est lui le magistrat suprême de la nation. Il a parlé du manque d'amélioration de la situation sociale de la population. Oui, il ne suffit pas d'inviter le gouvernement de Sama Lukonde, Premier ministre de s'impliquer davantage dans les jours à venir. Quel programme veut-il voir réaliser, trois ans après l'exercice de son mandat, qui pis est, touche déjà à sa fin, afin que le Congo se porte mieux ?

Dans son combat contre l'insécurité et la guerre dans l'Est du pays, il a décidé de mutualiser les forces avec l'Ouganda. Il y a eu des critiques. Le parlement a-t-il été consulté ? Les uns disent oui, d'autres non ! Quoi qu'il en soit, c'est le président Félix Tshisekedi qui donne ainsi une image brouillée de sa gestion au sommet de l'Etat.

L'impression générale que suscite ce discours présidentiel est d'une grande tristesse. Car, on sait bien que notre pays est tombé très bas, pour le relever il a besoin d'une thérapie non verbale, mais vigoureuse au niveau de la réalisation sur tous les plans de la vie de la nation. Nous ne voulons pas nous attarder sur les huées des uns et les applaudissements des autres qui ont accueilli ce discours, nous voulons plutôt mon-

trer que ce discours manque de conviction, de vision, de gouvernail. Le Congo navigue au gré des vagues. Qu'une vague d'une certaine violence se soulève, elle emportera le pauvre Congo ! Le discours manquait de contenu, car construit seulement sur des belles promesses pour endormir la galerie. Non seulement un discours creux, mais nous avons eu droit aux jérémiades, aux accusations gratuites, aux bonnes intentions et même à un discours truffé de mensonges dans tous sens ! Un discours finalement aux allures de discours de campagne électorale.

Nous regrettons qu'en fait de bilan qu'il devait présenter au peuple congolais devant les représentants de la nation (députés et sénateurs), Félix-Antoine Tshisekedi a cherché à nous distraire par ses nouvelles promesses, il nous a présenté le Congo de ses rêveries dans lequel lui et ses proches collaborateurs planent, en laissant loin de ses soucis le Congo réel dans lequel la majorité de ses compatriotes croupissent dans une extrême misère. Bref, le discours n'a pas été à la hauteur des espérances et des attentes du peuple congolais. Il a tapé à côté de la plaque par manque d'intelligence politique.

L'opinion attendait aussi que le discours aborde la question de la taxe RAM, il n'a même pas fait allusion. Les Congolais attendaient qu'il aborde la question des pilotes systématisés des minerais et de l'argent dans la province du Haut-Katanga, de Lualaba, du Kasai oriental (la MIBA) par ses proches collaborateurs, il fait semblant d'ignorer cette réalité.

La question de la corruption, comme mode de gestion dans toutes les institutions du pays, il a effleuré le sujet timidement, et sans conviction. L'exploitation de l'aéroport de Goma nous met en face d'un partenariat entre le Rwanda et la RDC. Il

n'en a dit aucun mot, et pourtant c'est une question d'actualité chez les Congolais ! La question des massacres des Congolais au Katanga sur leur sol, il est passé sans mot dire. Il aurait pu aborder également une question dont les Congolais parlent souvent, les nominations fantaisistes à caractère tribaliste. Pourquoi y a-t-il non payement des salaires au sein de l'Armée (FARDC), de la Police nationale congolaise (PNC) et surtout la question de la grève des infirmiers du secteur public depuis huit mois, tout cela silence radio !

En soulevant la question sensible du courant de la SNEL et de l'eau de la REGIDESO, Félix aurait dû se rendre compte qu'il a été accueilli par des huées et des moqueries, simplement parce qu'il a voulu se présenter devant l'auguste assemblée en homme saint et innocent, les coupables sont les autres, en l'occurrence les membres de son gouvernement. Mais où était-il quand ces ministres n'avaient pas fait leur devoir ?

En se séparant avec ses anciens partenaires de la FCC, n'avait-il pas déclaré que « KISALU ME BANDA », entendez par là, le travail commence, le peuple venait de se rendre compte que le FCC comme lui-même étaient du même plumage, mais en y ajoutant son incompétence personnelle.

Au terme de long discours démagogique, salué par une grande tristesse d'un peuple laissé à son triste sort, nous dénonçons ce régime de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui est un régime de jouisseurs sans aucun idéal pour le peuple. Et le slogan « le peuple d'abord » n'est qu'une parjure de plus pour endormir ce peuple que Félix-Antoine Tshisekedi conduit à l'abattoir sans que le peuple ne puisse broncher.

**Bamba di Lelo**

Docteur en Sciences politiques de l'UCL  
Analyse des Questions politiques du Congo

## QUINZIÈME RÉFLEXION DU PROFESSEUR JEAN-DENIS KASESE

# Les Commissions Électorales Nationales « Indépendantes » : histoire d'une finauderie occidentale, d'une croyance africaine et d'une épine à la survie des nations africaines

### \*NOTES ET RÉFÉRENCES\*

1. FALL, Ismalia Madior, HOUNKPE, Mathias, *Les Commissions électorales en Afrique de l'Ouest. Analyse comparée*, Abudja, Friedrich-Ebert-Stiftung Bureau régional, 2010, p.4.

2. C'est ce que Bertrand Badie a appelé, « L'État importé ». BADIE, Bertrand, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Collection « L'Espace du Politique », Fayard, 1992, 344 p.

3. LE POTENTIEL, 15/12/2005 in CONGO FORUM.

4. ROSENFELD, Michel, *Bush contre Gore : trois mauvais coups portés à la Constitution, à la Cour et à la Démocratie*, Cahiers du Conseil Constitutionnel n° 13. Dossier : la Sincérité du scrutin, Janvier 2003.

5. LE PARISIEN, « Violences à Washington : Donald Trump appelle à la réconciliation et promet une transition douce », 7/janvier/2021 à 7h11' modifié le 8/janvier/2021 à 03h24', par J.Cl., L.G. et E.J.

6. FRANCE BLEU, États-unis : 5 morts après l'invasion du Capitole à Washington, la victoire de Biden confirmée par le Congrès. Jeudi 7 janvier 2021 à 8h31'. Mis à jour le jeudi 7 janvier 2021 à 10h24', par Victor Tribot Laspière.

7. ZONE BOURSE / REUTERS, 12 juillet 2017 par Cyril CAMU et Henri-Pierre ANDRÉ.

8. FORCE CITOYENNE- MEDIA LIBRE

/ 3 novembre 2019 / Politique/ par El LOBO.

9. Ibidem.

10. LCI, Xavier Martinage - publié le 15 avril 2017 à 13h57', mis à jour le 15 avril 2017 à 15h34'.

11. LE PARISIEN, 1er mai 2017 à 12h17' par Loïc LE CLERC.

12. Ibidem.

13. LE FIGARO / ÉLISA BRAUN, publié le 25/04/2017 à 16h51', mis à jour le 26/04/2017 à 13h43'.

14. LUREMBURGER WORT, 25/03/2019 / par Max HELLEFF à Bruxelles.

15. Ibidem.

16. RTS/INFO, modifié le 08/mars/2021 à 18h53'.

17. Ibidem.

18. Ibidem.

19. Henri Poincaré/ Fêtes du 75ème anniversaire de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), le 21 novembre 1909. Henri Poincaré/ Fêtes du 75ème anniversaire de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), le 21 novembre 1909.

20. BUCHMANN, Jean, *L'Afrique noire indépendante*, Paris, LGDJ, 1962, p. 354.

21. Ibid., p.346.

22. GONIDEC, Pierre-François, *Les systèmes politiques africains*, Deuxième édition, Paris, LGDJ, 1978, p. 221.

23. GONIDEC, Pierre-François, *Les systèmes politiques africains. Les Nouvelles Démocraties*, 3ème édition, Paris, LGDJ, 1997, p.17.

24. BOKONGA EKANGA BOTOMBELE

, « Dans l'esprit des ancêtres » in REVUE ZAÏROISE DES SCIENCES DE L'HOMME-O.N.R.D., n° 1, Culture au Zaïre et en Afrique, Kinshasa, 1973, p.269.

25. pour reprendre l'expression utilisée par Damola Adejumo - Ayibiowu / ADEJUMO-AYIBIOWU, Damola, « La « démocratie » à l'occidentale en Afrique est juste une manière de renforcer l'idéologie néolibérale », in OPEN DEMOCRACY - RITIMO, le 15 avril 2020.

26. KAMTO, Maurice, *Pouvoir et Droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du Constitutionnalisme dans des États d'Afrique noire francophone*, Paris, LGDJ 1987, 545 p.

27. BALANDIER, Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967, pp. 125-126.

28. BESEAT, Kiflé Selassié, « Convaincre, Contrôler, ou Contraindre ? Systèmes et mécanismes de contrôle du pouvoir en Afrique », in *La problématique de l'État en Afrique Noire*, Dakar, 30 novembre au 6 décembre, p.1.

29. POIRIER, Jean, « Les formes monocratiques du Pouvoir africain » in *ANNALES AFRICAINES*, 1966, p.186.

30. ALLIOT, M., « L'Acculturation juridique », in POIRIER, Jean, *Ethnologie Générale*, Paris, « Cujos », 1968, p.1208.

31. Ibidem.

32. VANSINA, Jan, *Le Royaume Kuba*, Tervuren, Annales du musée Royal de l'Afrique Centrale, sér. In 80, Sciences humaines, 49, 1964.

33. Ibid., p. 98.

34. Ibid., p. 105.

35. Ibidem.

36. Ibidem.

37. Ibidem.

38. UNIVERSITÉ SHALOM DE BUNIA, « Parcours de vie du Pr. Marini Bodho », USBADIM PUBLICATION, 1er octobre 2021, mis à jour 25 novembre 2021.

39. DÉPÊCHE. CD, « RDC : Biographie du Cardinal Émérite Laurent Monsengwo Pasinya », 12 /juillet /2021, par la Rédaction.

\*Scientia Vincere Tenebras\* (« La Science Vaincra les Ténèbres »)

**Professeur Jean-Denis Kasese**  
Professeur à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)

Professeur Associé, Chercheur et Collaborateur Scientifique à l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Membre de la Faculté de Philosophie et des Sciences Sociales (ex - Faculté des Sciences Sociales et Politiques / Solvay Brussels School of Economics and Management) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Membre de l'Institut de Sociologie (IS) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Membre du Centre d'Études de la Coopération Internationale et du Développement (CECID) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB).



## Sommet européen de Bruxelles

# Le chancelier Olaf Scholz face au défi de maintenir l'influence allemande sur l'UE

**L'UE apporte son soutien à l'Ukraine, à la Georgie et à la Moldavie face aux menaces russes**

De notre permanent auprès de l'Union européenne,  
**Jean Boole Ekumbaki**

Les dirigeants des pays de l'UE se réunissent depuis deux jours, à Bruxelles dans le cadre dernier sommet de l'année. Le premier pour le nouveau chancelier allemand, le social-démocrate Olaf SCHOLZ. Avant de poursuivre leurs discussions, ils ont consacré le premier jour à la rencontre qualifiée de sommet avec les dirigeants des pays du partenariat oriental : Ukraine, Moldavie et Géorgie. Avec ces trois Etats, l'UE a conclu un accord d'association politique et un accord de libre-échange. Ce rapprochement est mal vu par la Russie. A l'issue de cette rencontre, l'UE a rassuré ses partenaires orientaux de son soutien en cas d'agression russe. « **Nous souhaitons envoyer un message clair de notre engagement envers le partenariat oriental. La coopération et la solidarité sont plus pertinentes et plus nécessaires que jamais, en ces temps de tensions** », a dit Charles Michel, président du Conseil européen.

A ce sommet de trois jours, selon la lettre d'invitation lancée par le Belge Charles Michel aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UE, les discussions devaient porter sur plusieurs

questions notamment la défense et la sécurité, la Covid-19, le prix de l'énergie, la migration... Hautement clivantes, ces questions menacent la cohésion et l'unité de l'Union européenne. Parfois, elles opposent l'UE et certains Etats comme la Hongrie et la Pologne sur la migration, par exemple. Mais aussi elles occasionnent des crises entre les Etats membres. C'est le cas entre l'Allemagne et la Pologne sur l'énergie.

Ce matin, les décisions prises jusqu'à présent, après les discussions du premier jour, seront connues. Les différentes conférences de presse des chefs d'Etat et de gouvernement dans comme d'habitude ont lieu très tard dans la nuit. Dès l'entame des discussions, les dirigeants européens ont déploré le manque de coordination des mesures contre la variante omicron, au sein de l'Union. Par exemple l'Italie et la Grèce exigent des tests covid aux voyageurs même vaccinés. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. Il a été alors question d'harmoniser les restrictions en matière de voyage au sein de l'UE. Les dirigeants ont insisté sur l'acceptation du 'passe sanitaire' comme billet de sortie et d'entrée dans l'espace européen. Jusqu'ici, 67% des citoyens européens sont contre le Covid-19.

Ce sommet a lieu, quelques jours seulement, après l'arrivée du social-démocrate, Olaf Scholz, nouveau chancelier, place l'Al-



Le social-démocrate, Olaf Scholz, nouveau chancelier, place l'Allemagne, première puissance économique européenne devant un défi. *Reforme.net*

lemagne, première puissance économique européenne devant un défi. C'est à lui de maintenir l'influence allemande en Europe comme récemment sous Angela Merkel. Sa capacité d'entraîner les autres et de faire accepter ses choix compteront beaucoup dans la réussite des travaux en cours de ce sommet. On peut, dès lors, comprendre le sens de l'urgence de ses trois déplacements à Paris, à Bruxelles et à Varsovie, une semaine avant le sommet.

Le passage de Chancelier Olaf à Paris a un caractère traditionnel et entre dans le cadre bilatéral. Les chanceliers allemands ont la coutume de réserver leurs premiers déplacements à l'étranger à la capitale fran-

çaise.

A contrario, à Bruxelles, Olaf Scholz a eu l'occasion de s'entretenir avec les dirigeants européens sur sa vision de l'Europe avant ce sommet, dont sa compatriote, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne. Avec le Premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, le chancelier allemand voulait avoir d'abord des échanges sur l'énergie avant d'entrer dans le vif de ce sujet dans un cadre plus large.

Le succès de ce sommet conditionnera bonne marche de l'Union européenne, et le rôle de l'Allemagne à cet égard est déterminant.

**BOOLE EKUMBAKI**

## FRANCE

## Procès pour complicité de génocide: «mettez-vous à ma place» !

« Essayez de vous mettre à ma place en 1994 »: le Franco-Rwandais Claude Muhayimana, jugé à Paris pour complicité de génocide, et contre qui 15 ans de réclusion ont été requis, a fait une courte déclaration jeudi avant que la cour se retire pour délibérer. « Je voudrais que vous essayiez de vous mettre à ma place en 1994, ce que

entre avril et juillet 1994.

Lors des audiences, une cinquantaine de témoins, rescapés du génocide mais aussi ex-tueurs condamnés au Rwanda, ont été entendus. Plusieurs d'entre eux ont déclaré avoir vu M. Muhayimana, alors chauffeur d'hôtel, transporter des miliciens hutu Interahamwe allant massacrer les Tutsi réfugiés dans des lieux de Kibuye ou dans les collines avoisinantes.

La défense a insisté pour sa part sur « la faiblesse et le manque de crédibilité des témoignages », l'absence de preuves, et insisté sur le fait que l'accusé avait sauvé des Tutsi, ce que la plupart des témoins ont attesté.

Claude Muhayimana, cantonnier à Rouen, dans le nord-ouest de la France, où il est arrivé dans les années 2000, comparait libre.

Le verdict est attendu dans la journée.

Le génocide des Tutsi du Rwanda, orchestré par le régime extrémiste hutu, a fait plus de 800.000 morts entre avril et juillet 1994, une des pires tragédies du 20e siècle.



j'ai fait pour sauver des gens. Je vous remercie », a simplement déclaré l'accusé, qui comparait depuis le 22 novembre devant les assises de Paris.

La veille, le ministère public avait requis 15 ans de réclusion criminelle contre ce Franco-rwandais de 60 ans, accusé d'avoir transporté des tueurs sur des lieux de massacre de Tutsi à Kibuye (ouest du Rwanda)

## GUINÉE-BISSAU

## Les députés rejettent un accord avec Dakar sur l'exploration pétrolière

Le Parlement bissau-guinéen a voté mercredi une résolution qui considère comme « nul et sans effets » un accord entre le président Umaro Sissoco Embaló et son homologue sénégalais Macky Sall sur l'exploration pétrolière dans la zone maritime commune entre les deux pays.

L'accord signé en octobre à Dakar établit une clé de partage qui attribue 30% des ressources à la Guinée-Bissau et 70% au Sénégal. Sur les 72 députés présents dans l'hémicycle, 70 ont rejeté l'accord, et deux dont le président de l'Assemblée nationale se sont abstenus, a constaté un correspondant de l'AFP.

« Nous déplorons le fait qu'aucun membre des organes de souveraineté ne soit au courant de cet accord tenu secret. Les députés l'ont appris avec étonnement », a déclaré Armando Mango député de APU-PDGB (Agence populaire unie - Parti démocratique de Guinée-Bissau). « Nous avons agi pour protéger les intérêts supérieurs du pays », a indiqué Bamba Banjai du Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM), la famille politique du président Embaló.

Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale Cipriano Cassama a dit avoir lui-même demandé au Premier ministre de lui fournir une copie de l'accord qu'il a partagée avec les députés.

Mais le secrétaire exécutif de l'Agence de gestion et de coopération (AGC), Inussa Baldé, a balayé d'un revers de main l'existence d'un tel accord d'exploration pétrolière.

« Même s'il y a du pétrole, ni le Sénégal ni



la Guinée-Bissau ne sauront l'explorer car cela coûte très cher de s'aventurer dans un projet où on n'est pas sûr de trouver suffisamment de pétrole », a déclaré M. Baldé, lors d'un point de presse.

Il a précisé que « les présidents Embaló et Sall n'ont signé qu'un accord concernant l'AGC et non l'exploration du pétrole dans la zone commune ».

L'AGC, qui a son siège à Dakar au Sénégal, est une structure chargée de faciliter la coopération entre les deux pays. Créée en 1993, elle rend compte directement aux présidents des deux pays de tous les développements de l'industrie pétrolière et gazière.

L'AGC réalise des études géologiques et géophysiques, de travaux de forage et d'activités liées à l'exploration et aux ressources pétrolières.

Plusieurs députés ont exigé la dissolution de l'AGC et la fin de la zone commune « pour que chaque pays exploite tout seul ses ressources ».

Après la rumba congolaise**Le thiéboudiène sénégalais inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco**

**Ceebu jën**, ou encore **thiéboudiène**, signifie littéralement « riz au poisson » en wolof. C'est le plat national du Sénégal, un met particulièrement apprécié et ancré dans le quotidien. Il est composé de riz, de poisson et de sauce tomate. Il a été inscrit ce mercredi 15 décembre 2021 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco.

Au-delà de représenter une tradition culinaire forte, ce plat ancestral du Sénégal renferme un pan d'histoire, souvent méconnu. Les historiens rapportent que tout est parti de la ville de Saint Louis (elle-même inscrite au patrimoine matériel de l'Unesco), ville qui abrite des communautés de pêcheurs. «*Tout le monde attribue l'invention de ce mets à Penda Mbaye (1904-1984), une cuisinière du village de Guet-Ndar à Saint-Louis*», dit l'Unesco. Selon les historiens, elle aurait cuisiné ce plat pour les convives d'un gouverneur.

**Ingrédients multiples, préparation complexe...**

Bien que les recettes varient d'une région à l'autre, le plat est généralement fait à base « de darne de poisson, de brisures de riz, de poisson séché, de mollusques et de légumes de saison, tels que les oignons, le persil, l'ail, le piment, les tomates, les carottes, les aubergines, le chou blanc, le manioc, la patate douce, le gombo et le laurier », indique l'Unesco sur son site. Préparé avec ou sans la tomate, il est servi souvent dans un grand plat comme déjeuner ou dîner dans la plupart des mé-



nages et dans les restaurants du pays.

Le thiéboudiène fait partie du quotidien des Sénégalais : ils le mangent à la maison, au restaurant et on le trouve même au coin de la rue. Pour le président Macky Sall, le voir retenu par l'Unesco constitue donc « une belle illustration de la renommée internationale de l'art culinaire sénégalais ».

Voici donc le patrimoine culturel immatériel de l'humanité étoffé de nouveaux éléments 100 % d'origine africaine, ce jour. Hier c'était la rumba congolaise, aujourd'hui, c'est le thiéboudiène. L'Afrique est ainsi de nouveau honorée par l'UNESCO et ces deux actes forts devront constituer une invite et une exhortation pour les pays du continent à œuvrer à la promotion de leurs valeurs culturelles qui sont de plus en plus sacrifiées à l'autel de la mondialisation.

**Léon Mukoko**

**La RDC déclare l'épidémie d'Ebola terminée**

Les autorités sanitaires de la République Démocratique du Congo ont annoncé, ce jeudi 16 décembre, la fin de l'épidémie d'Ebola qui a été confirmée dans la province du Nord-Kivu en octobre dernier. Cette seconde épidémie a été déclarée terminée après qu'aucun cas n'ait été signalé au terme d'un compte à rebours de 42 jours, apprend-on du bureau de l'OMS RDC.

En fait de bilan, onze cas (dont huit confirmés et trois probables) ont été signalés. Parmi ces cas, six décès ont été enregistrés au cours de cette dernière épidémie qui a été déclarée le 8 octobre, après la confirmation d'un cas dans la zone de santé de Beni, au Nord-Kivu. En fait, cette épidémie était la 13ème en RDC et elle a eu lieu dans la même zone que celle de 2018 qui avait duré deux ans.

Pour bien éradiquer cette épidémie,

plus de 1800 personnes ont été vaccinées dans le cadre d'une campagne qui fut lancée cinq jours après la détection du premier cas. Notons que cette épidémie a permis d'expérimenter, pour la toute première fois en RDC, le vaccin ERVEBO, récemment homologué.

Il y a eu également une riposte rapide comprenant des mesures clés de contrôle de l'épidémie, telles que le suivi des contacts, le dépistage, la surveillance de la maladie, ainsi que les efforts de collaboration avec la communauté, a aidé à contenir la flambée à Beni, ville où le premier cas été détecté. Il faut noter que cette riposte a bénéficié du soutien financier et logistique de l'OMS qui a déployé des experts et du matériel.

**L'épidémie maîtrisée, l'heure est à la surveillance...**

Maintenant que l'épidémie a été déclarée terminée, les autorités sanitaires s'engagent à maintenir les efforts de surveillance et se tiennent prêtes à répondre rapidement à toute nouvelle flambée. Il n'est pas inhabituel que des cas sporadiques surgissent après une épidémie majeure. Des résultats du séquençage génomique réalisé par l'Institut national de recherche biomédicale ont montré que le premier cas d'Ebola détecté lors de l'épidémie qui vient de s'achever, représente probablement une résurgence de l'épidémie d'Ebola de 2018-2020 due à la persistance du virus dans la communauté.

«*Une plus forte surveillance de la maladie, l'implication de la communauté, une vaccination ciblée et une riposte rapide rendent le contrôle d'Ebola plus efficace dans la Région*», a du reste déclaré Dr Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique.

**Organiser l'assistance aux survivants...**

Pour bien faire, la RDC a mis en place un programme de soutien aux survivants d'Ebola, programme auquel participent actuellement plus de 100 personnes victimes de précédentes épidémies dans la province du Nord-Kivu. Pendant les 18 prochains mois, ils bénéficieront d'examen de contrôle mensuels, qui incluent des évaluations médicales, ainsi qu'un soutien psychologique et nutritionnel.

**Léon Mukoko**

En dépit de ses 70 millions d'années d'existence**L'anguille est menacée par l'activité humaine**

La famille des anguilles existe depuis 70 millions d'an Elle a même survécu aux dinosaures. Longtemps abondante dans le monde entier, l'anguille est aujourd'hui menacée de disparition. La piste de l'activité humaine est la plus plausible, avertissent scientifiques et organisations environnementales. Ceux-ci vont même jusqu'à dire qu'elle est la plus menacée des espèces de poisson.

«*Dans les années 1960, l'anguille était dans tous les cours d'eau, et les estuaires*», rapporte Eric Feunteun, professeur en écologie marine du Muséum national d'histoire naturelle français. «*En quelques décennies, on est passé d'un statut où on pensait que l'anguille était nuisible à un statut où l'on craint pour l'avenir de l'espèce*», explique Eric Feunteun.

En effet, son apparence serpentiforme lui a longtemps donné une mauvaise réputation. Parfois accusée à tort de manger les autres poissons, l'anguille a même été classée comme nuisible jusqu'à il y a peu.

**La pollution, principale cause de la menace...**

«*On a accusé la pêche professionnelle d'être à l'origine de ce déclin, mais c'est une erreur à la fois scientifique et politique. On sait que la pollution a des effets bien supérieurs à la pêche sur le stock : les pesticides issus des activités humaines, les médicaments, les plastifiants, les métaux, responsables d'une perte de taille*» et donc de fertilité des an-



guilles femelles.

En plus, «*On a détruit l'habitat de l'anguille, c'est ça qui l'a vraiment tuée*», enrage Andrew Kerr, président de l'organisation Sustainable Eel Group. La planète a perdu plusieurs de ses zones humides en moins d'un siècle, et compte plus d'un million d'obstacles en tout genre (barrages, écluses, etc) perturbant les migrations et décimant les populations d'anguilles.

Le professeur Feunteun évoque aussi «*les courants marins (qui) changent avec le réchauffement climatique notamment. Le Gulf Stream va un peu moins vite et plus loin vers le nord, du coup le trajet des larves est plus long et la mortalité augmente*».

**Solution : restaurer les zones humides...**

A ce niveau, divers moyens méritent d'être mis en place, notamment des programmes de restauration de l'habitat dans les cours d'eau, de repeuplement, des adaptations des barrages ou des systèmes améliorant la traçabilité de l'anguille. Une appro-

che mondiale est nécessaire pour sauver l'anguille car toutes les espèces souffrent des mêmes maux», recommande le président de l'organisation Sustainable Eel Group.

Il faut raccorder les zones humides aux cours d'eau. On a encore des zones humides, poursuivent les spécialistes, mais elles sont parfois déconnectées des fleuves. Les anguilles n'y ont pas accès. Il y a un travail à faire là-dessus. Il faut permettre aux anguilles d'accéder à ces zones humides, pour qu'elles puissent grandir le plus favorablement possible.

**L'anguille, une espèce très performante...**

«*C'est une famille qui existe depuis 70 millions d'années, qui a survécu aux dinosaures, et qui paradoxalement s'est très peu diversifiée*», souligne Eric Feunteun. Il n'existe en effet que 19 espèces et sous-espèces d'anguilles. Si l'anguille a peu évolué c'est parce qu'elle est très performante : elle naît dans des zones où d'autres poissons ne peuvent pas se développer car leurs larves n'y trouvent pas à manger, note le scientifique. Mais la survie de l'espèce est aujourd'hui mise à mal par les pressions humaines.

Les scientifiques disent cependant garder espoir, «*car c'est une espèce qui a montré au cours des crises climatiques passées qu'elle a su repartir à partir de très peu d'individus*». Continuons à conjuguer les efforts, nous aurons encore de l'anguille sous roche.

**Léon Mukoko**

## Linafoot D1 - RANGERS-TPM 0-1

## Michée Mika frappe pour trois nouveaux points

Une seule occasion est allée au fond, mais cela a suffi. Les Corbeaux n'ont pas manqué la coche, mercredi 16 décembre au Stade des Martyrs, face à l'AC Rangers. Au cours d'une rencontre globalement dominée, dans la possession et dans les situations devant le but adverse, ils ont fait l'essentiel.

Un seul but de Michée MIKA leur vaut une bonification compatible face à un adversaire qui n'a pas montré grand-chose mais qui pouvait aussi chercher un nul.

Avec trois nouveaux points dans la gibecière, le TPM poursuit son "parcours de chasse" à l'extérieur en quittant la capitale congolaise hier jeudi pour Bukavu via Goma.



## FECAFOOT: Moïse Katumbi salue l'élection de Samuel Eto'o

Elu samedi dernier, président de la Fédération camerounaise de football, Samuel Eto'o, continue de recevoir les félicitations d'un peu partout. Le dernier, sur la liste, est le président du Tout Puissant Mazembe, Moïse Katumbi.

En effet, le riche homme d'affaires congolais, a envoyé ses félicitations, à l'ancienne star du FC Barcelone, en soulignant que le football africain, avait besoin de ces types de personnalités, célèbres et expérimentées.

« Félicitations à mon jeune frère Samuel Eto'o pour son élec-



tion à la tête de la FECAFOOT ! Pour avancer et atteindre le

sommet, le football africain a besoin de personnalités comme lui, avec l'expérience et la maîtrise du plus haut niveau mondial, la passion, l'engagement et la vision. Le football gagne toujours. J'espère que d'autres pays peuvent rêver de changement maintenant. Merci cher frère Samuel Eto'o de nous avoir montré le chemin à suivre afin d'apporter une nouvelle alternative à la gouvernance de notre football et de lancer le chantier de sa reconstruction », a posté l'homme de 56 ans, sur son compte Twitter.

Alfred ZIKPI

## Lupopo dicte sa loi sur Sanga Balende

Le Saint Éloi Lupopo s'est imposé (2-0) face à la formation de Sa Majesté Sanga Balende ce mercredi 15 décembre au stade des Martyrs en match comptant pour la 12ème journée du championnat national de football, Ligue 1.

Efficaces, les cheminots sont tranquillement venus à bout des rouge et or de Mbuji-

Mayi motivés mais moins réalistes. Les lushois ne sont pas beaucoup livrés dans cette rencontre et ont fait la différence grâce à Ciel Ebengo qui a ouvert la marque à la 57ème minute et de Patou Kabangu dans les temps additionnels de la seconde période.

Un succès qui permet aux Cheminots de se refaire la santé

après leur défaite concédée devant Mazembe lors du derby lushois.

En 2ème position provisoirement, Lupopo compte 27 points avec 12 matchs disputés. Sanga Balende, par contre, pointe à la 13ème place avec 8 points avec 7 matchs joués.

Fiston MOKILI

les deux parties se sont séparées, sans que les raisons ne soient évoquées.

Pour assurer la relève c'est l'expérimenté Andy Magloire Futila qui est annoncé de côté de Bazano. L'ancien entraîneur du Sa majesté Sanga Balende serait déjà attendu cette semaine pour superviser les préparations de ce club sauvé de la relégation la saison dernière suite à l'augmentation des clubs en Linafoot D1.

Germain Ngoy



## Divorce acté entre Bazano et Raoul Mutufwila

Le comité sportif de la Jeunesse Sportive Groupe Bazano, dirigé par Meschack Kasongo Mabwisha, a mis fin vient à la collaboration avec entraîneur Raoul Mutufwila, désormais ex-entraîneur des Lumpas. La décision du club a été officialisée mercredi.

Malgré une honorable 6e place et les 14 points récoltés en 9 matchs disputés,

## CAN 2021

## Les conditions strictes pour l'accès des supporters aux stades



Le Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (COCAN) au Cameroun a dévoilé ce jeudi les décisions prises pour limiter la propagation de la pandémie actuelle au cours de la compétition. Pour avoir accès aux stades, les supporters doivent respecter un certain nombre de critères.

La CAF et l'Etat Camerounais ont signé le protocole médical sur la gestion sanitaire de lutte contre la Covid-19 durant la CAN 2021. Les supporters ne pourront accéder aux stades dans lesquels se joueront les matchs de la CAN 2021 que s'ils sont entièrement vaccinés et présentent un test PCR négatif de moins de 72h ou d'un

TDR antigénique négatif de moins de 24h.

« La CAN peut et doit favoriser l'adhésion rigoureuse des participants et sympathisants à l'ensemble des mesures barrières connues et développées à ce jour pour lutter contre lesdits virus : le lavage et la désinfection des mains, la distanciation physique, le port correct du masque et la vaccination » indique le communiqué conjoint signé par le ministre camerounais en charge des sports, président du COCAN, le ministre de la santé publique, le secrétaire Général de la CAF et la première vice-présidente de la FECAFOOT.

Jacques PEKEMSI

## CAN2021: Le Cameroun est prêt à une compétition sans Covid-19

Le Ministre camerounais de la santé, prend à contre-pied ceux qui poussent à annuler la CAN 2021. Les autorités camerounaises prévoient des directives sanitaires pour le tournoi.

La CAN 2021 qui avait déjà été reportée d'une année à cause de la crise du Covid-19, pourrait donc être cette fois-ci complètement annulée, selon les informations de RMC Sports. Alors que les préparatifs se poursuivent, le secrétaire général de la CAF, Veron Mosengo-Omba, a tenu mardi plusieurs réunions avec des responsables camerounais, dont le ministre des Sports, le professeur Narcise Mouelle Kombi, et le ministre de la Santé publique, Manaouda Malachie.

Dans un tweet fait ce mercredi, Manaouda Malachie, informe que la courbe du Covid-19

est en forte baisse au pays des Lions Indomptables. « La courbe de la Covid-19 est en forte baisse au Cameroun. Une Coupe d'Afrique des Nations de Football sans Covid-19 est donc garantie. Vaccinons-nous massivement et testons-nous gratuitement et le tout est joué », a confié le Ministre de la Santé.

C'est que les clubs européens et leur confédération, l'UEFA, poussent fortement pour l'annulation du tournoi phare de l'Afrique. Ce tournoi génère des revenus très importants pour l'instance et ses associations membres. La CAF reste cependant optimiste quant à la poursuite de la CAN 2021 comme prévu et a exhorté le Cameroun à accélérer ses préparatifs afin de s'assurer que tout soit en place pour l'ouverture de la compétition. Isidore AKOUETE

## Cristiano Ronaldo vers un nouveau départ en janvier ?



Le Portugais de 36 ans pourrait quitter Manchester United en janvier si la situation ne s'améliore pas rapidement.

Si Kylian Mbappé et Erling Haaland animeront le mercato l'été prochain, c'est bien Cristiano Ronaldo qui pourrait faire la Une des journaux en janvier. D'après les informations du journaliste de RMC Fred Hermel, le Portugais se poserait de sérieuses questions concernant son avenir. Déçu par les prestations des Red Devils cette saison, le quintuple Ballon d'Or pourrait rapidement chercher une porte de sortie si la sauce ne prend pas avec son nouvel entraîneur, Ralf Rangnick.

Hugo Bernabeu

# Gouvernance : rien ne va !

Les espoirs se sont envolés après avoir tenu en haleine toute une population. Ce n'est un secret pour personne, la rigueur des forfaits essayés sous le régime précédent a poussé la population au divorce d'avec le pouvoir insouciant de Joseph Kabila. Les discours, l'histoire ont forgé une embellie dans la conscience d'une population, prête à embrasser même le diable, quitte à déboucher sur un changement positif profitable au plus grand nombre. Toutes les élucubrations de l'ECIDé de Martin Fayulu (fondées ou pas) se sont étioilées sur cette lueur d'espoir consécutive au changement de régime intervenu au pays.

Malheureusement, cet espoir n'aura véritablement duré que l'instant d'un soupir, mieux d'un rêve. Les prétextes deal FCC-CACH, contrôle du parlement et de l'appareil judiciaire élagués, rien ne semble cheminer dans le sens de la satisfaction des attentes légitimes et urgentes de la population. L'impression de stagnation prime, alors que des facteurs précis témoignent de la détérioration de la gouvernance au pays. Telle cette implication (présumée) des collaborateurs du chef de l'Etat relevée dans l'enquête Congo Hold-up.

Et il y a pire. La fameuse taxe de tous les ennuis et dont on refuse de retirer, en dépit des recommandations de l'Assemblée nationale et du

Sénat. Que l'on mette en berne les prérogatives d'une institution, cela ne traduit nullement l'existence d'un régime démocratique tant psalmodié. Dans le même contexte s'inscrit le dépit de Modeste Bahati, président du Sénat, face au non-respect des articulations des Lois des finances. Avant de toner : « Il faut que les gestionnaires le sachent. Cette fois-ci, nous serons obligés de saisir la justice. Nous devons savoir en ce qui concerne le budget 2022, qu'il s'agit d'une loi qui doit être respectée par tout le monde ». « Ou alors nous élaborons le budget dans la complaisance. Comment peut-on comprendre que là où il était prévu des dépenses pour réaliser 708 projets, on n'en a réalisé que 41. Plus grave, on avait prévu pour les 708 projets 160 milliards de Francs congolais (80 millions USD), mais on est allé à 200 milliards de Francs congolais (100 millions USD) pour 41 projets », a dénoncé Bahati Lukwebo.

Sur un autre registre, c'est l'ACAJ qui dresse un tableau pas reluisant du travail de la justice, devenue comme le goulot d'étranglement de la marche de la République. « **Sur les 147 dossiers ouverts pour détournement des deniers publics, seules 10 décisions de condamnation prononcées** », fait savoir son président **Georges Kapiamba**.

D'après cette Association de dé-

fense des droits de l'homme, ce tableau sombre de la justice congolaise est la conséquence du manque d'engagement de celle-ci dans la lutte contre la corruption dans le pays.

À en croire les chiffres avancés par l'ACAJ, « sur les 147 dossiers ouverts pour corruption, détournement des deniers publics et blanchiment des capitaux, entre janvier 2020 et novembre 2021, il n'y a eu que dix (10) décisions de condamnation définitive, soit moins de dix (10). »

Selon l'ACAJ, quatre (4) condamnés sur la liste de dix ont été libérés dont trois (3) en application de mesure collective de grâce présidentielle, et le quatrième par liberté provisoire.

Pire, « Les biens détournés n'ont jamais été restitués, et les amendes et frais de justice leur infligés n'ont jamais été payés. Ladite liberté provisoire a été accordée, par la Cour de Cassation, après avoir tenu une audience un vendredi, en violation de l'article 25 de son règlement intérieur. Un cautionnement de complaisance a été fixé, dans un dossier qui était déjà en état d'être discuté en plénière, et ce en violation de la jurisprudence constante de la Cour qui consiste à rejeter systématiquement les demandes de liberté provisoire principalement dans les dossiers qui concernent des violences sexuelles et détournements de deniers publics »,

peut-on lire dans ce communiqué de l'ACAJ.

En outre, l'ACAJ déplore le fait que le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe accorde la liberté provisoire à un de trois accusés de détournement des deniers publics, du Ministère de finances, en l'occurrence l'Ordonnateur des Dépenses (OD), alors que leur procès est déjà fixé pour le 20 décembre 2021.

Par ailleurs, l'ACAJ fait remarquer que la Directrice au Trésor et Ordonnancement (DTO), qui était portée disparue, a repris le travail comme l'OD.

« Plusieurs dossiers dans les parquets sont soit clôturés par classement sans suite, soit non instruits. Ceux leur référés, pour disposition et compétence c'est-à-dire fixation devant les juges compétents personnellement ou matériellement sont gelés. Les dossiers sont demandés en communication, régulièrement et généralement par téléphone, et subissent par la suite le même sort. », a fustigé l'ACAJ.

Ainsi, l'ACAJ recommande au Président de la République d'agir dans le sens d'une nouvelle mise en place au sein du pouvoir judiciaire afin d'accélérer le combat contre la corruption qui appauvrit la population congolaise.

LR

## Le Procureur général accuse

# Des avocats diplômés de l'Université de Kindu ne maîtrisent pas le déroulement d'une procédure de flagrance

**Les avocats du barreau du Maniema dont la plupart sont diplômés de l'université de Kindu, récemment construite, ne connaissent pas comment se déroule la procédure de flagrance.**

Déclaration faite à 7SUR7.CD le mercredi 15 décembre 2021 par Kashama Ndi Biteketa, procureur près le parquet de la Cour d'appel du Maniema, dans une interview qu'il a accordée à la presse.

« L'université de Kindu dont la plupart des avocats sont ressortissants, a été une création récente. Ils ne connaissent pas comment se déroule la procédure de flagrance ailleurs », a-t-il dit.

Pour le procureur, au Maniema, un dossier en procédure de flagrance peut prendre presque un

mois d'instruction ce qui, dit-il, est contraire à la loi sur la flagrance.

« À Kinshasa, le cas des adeptes musulmans, le jour de la célébration de Tabaski (ndlr), ça fait 1 à 2 jours. Mais ici, vous avez vécu les 15 prévenus qui sont venus de Salamabila (pour le cas d'assassinat d'un médecin, ndlr), on a instruit du 03 au 28 août. C'est un scandale, ça n'a jamais été vécu, c'est aux antipodes même de la loi sur la flagrance », s'est exclamé le procureur.

Pour rappel, dans un dossier de flagrance dans l'affaire de viol présumé commis par l'ancien vice-président de l'Assemblée provinciale du Maniema en octobre 2018, la cour d'appel avait pris 10 jours d'instruction, ce qui affaiblit l'action publique, regrette-t-il.

En plus, tous les tribunaux de



paix repartis dans les 7 territoires de la province du Maniema sont en état de dysfonctionnement faute de juges, ce qui favorise le recours au service de la Police, de l'Agence Natio-

nale des renseignements comme avait déploré le bâtonnier David Kakoko Morisho à l'occasion de la rentrée judiciaire.

**Morisho Tambwe, à Kindu**